

N°34 - Novembre 2022

### Cérémonies du 11 novembre

Les cérémonies commémoratives de l'armistice du 11 novembre 1918 se tiendront à 11h30 devant les monuments aux morts des quatre communes historiques de Rives Dervoises, suivies du verre de l'amitié.

### Décisions du Conseil municipal du 20 octobre

#### → Soutien municipal aux activités sportives et culturelles des jeunes

La commune renouvelle son soutien aux activités sportives et culturelles de ses habitants mineurs pour la saison 2022/2023, à hauteur de 25€ par enfant inscrit à un club ou association (qui peut être extérieur à Rives Dervoises). Les familles concernées doivent en faire la demande en Mairie de Rives Dervoises à [rivesdervoises52@orange.fr](mailto:rivesdervoises52@orange.fr) ou au 03 25 04 62 36, en joignant

- un Relevé d'Identité Bancaire
- une attestation d'inscription dans l'association ou le club concerné avec son tarif
- une copie du livret de famille

#### → Règles de busage

La pose de buses sur domaine public communal entre chaussée et propriété privée pour l'écoulement des eaux pluviales doit faire l'objet d'une demande écrite de permission de voirie auprès de la Mairie et doit respecter les règles suivantes : elle est limitée aux accès de propriété, est à la charge du propriétaire, doit garantir l'écoulement optimal en son amont et son aval. L'entretien du busage et de ses proches abords est à la charge du propriétaire.

### Tirage au sort des affouages

Les habitants de Rives Dervoises inscrits aux affouages 2022/2023 sont invités à venir tirer au sort leurs parts :

→ le vendredi 25 novembre à partir de 18h30 à la salle culturelle de Droyes pour les parts en forêt de Droyes.

→ le vendredi 2 décembre à partir de 18h30 à la salle des fêtes de Louze pour les parts en forêt de Louze.

### Nouveaux horaires de l'Agence Postale communale de Longeville-sur-la-Laines

Toute l'année sauf jours fériés : du mardi au vendredi de 11h à 11h45 puis de 13h15 à 14h15, le samedi de 10h15 à 11h45.

Le courrier est relevé à 14h du lundi au samedi.

### Rappel des modalités de réservation des salles municipales

Toute demande de mise à disposition des salles municipales doit se faire **par écrit auprès de la Mairie** de Rives Dervoises :

→ par courrier papier déposé dans l'une des mairies

→ par @ à [rivesdervoises52@orange.fr](mailto:rivesdervoises52@orange.fr)

→ par le formulaire sur le site internet à la page « Location de salles »

Tout renseignement sur la disponibilité des salles peut être obtenu durant les ouvertures des secrétariats ou au 03 25 04 62 36.

### Papiers d'identité en ligne : alerte aux sites frauduleux

Des sites proposent de réaliser des demandes en ligne de papiers officiels contre paiement. Ceci est illégal. Toute demande de carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte grise... s'effectue gratuitement sur le site de l'Agence National des Titres Sécurisés (ANTS).

## Appels aux volontaires

### → Une association pour le cinéma

L'équipe municipale espère que la reprise des séances de cinéma à Rives Dervoises sera possible durant ce mois de novembre et au plus tard en décembre. La nouveauté par rapport aux séances précédentes est qu'une association locale doit maintenant en assurer l'organisation matérielle (ouverture de la salle, installation des chaises) et tenir la billetterie. C'est pourquoi **un appel est lancé à toutes les personnes intéressées à se porter volontaires pour créer l'association et sont invitées à l'assemblée générale constitutive qui se tiendra le mardi 15 novembre à partir de 20h à la salle des fêtes de Droyes**. Avant ce rendez-vous il est possible de faire connaître sa disponibilité auprès de Sylvaine CHARUEL au 06 77 74 32 15.

### → L'aide aux devoirs

Le projet d'« Aide aux devoirs » pour les élèves des écoles primaires de Rives Dervoises est en train de se mettre en place. Le principe est d'encadrer après la classe, une ou deux fois par semaine, un petit groupe d'enfants (1-2-3) de même niveau pour faire les devoirs ensemble. Cette activité enrichissante pour les petits élèves ne peut se faire qu'avec un nombre suffisant d'adultes bénévoles. Toute personne intéressée est invitée à contacter Francis CHARUEL à [francischaruel@hotmail.com](mailto:francischaruel@hotmail.com) ou au 06 43 76 88 73.

### → La vigilance citoyenne

La Gendarmerie nationale invite à une réunion publique d'information et de bilan sur le dispositif de la « participation citoyenne » le mercredi 23 novembre à partir de 18h à la salle des fêtes de Louze

## Chant choral et cours de guitare

L'association VOCALIZES de Droyes propose une activité de chant choral et des cours de guitare.

→ Le chant a lieu tous les mercredis de 18h30 à 20h30 à la salle culturelle de DROYES. Renseignements auprès de Jean-Louis PERCY au 06 86 95 44 27

→ Les cours de guitare se tiennent tous les mardis de 17h à 21h à la salle culturelle de Droyes. A partir de 7 ans sans limite d'âge. Style au choix de l'élève : classique, folk, ou électrique, qui apporte son propre instrument. Renseignements auprès de Cédric VENIANT au 06 30 19 34 16

→ Tarifs : adhésion annuelle de base à 50€. Forfait annuel de 480€ pour les cours de guitare (cours individuel de 30 mm / 33 cours à l'année).

## Lycée de Droyes : les travaux vont démarrer

La réunion d'ouverture du chantier de reconversion du lycée de Droyes s'est tenue le lundi 24 octobre. D'abord à la salle des fêtes de Droyes puis sur le site du lycée, les entreprises retenues se sont concertées sur le calendrier des travaux sous la responsabilité du maître d'œuvre mandaté par la municipalité. Les premières à intervenir procéderont au « curage » des bâtiments, c'est-à-dire les vider de tout objet ou équipement inutile, puis au désamiantage. Ce mois de novembre 2022 débiteront donc au lycée de Droyes des travaux prévus pour durer jusqu'à l'automne 2024...

## Prochain Conseil municipal

La prochaine réunion plénière du Conseil municipal se tiendra le jeudi 1<sup>er</sup> décembre à partir de 20h à la salle des fêtes de Puellémontier.

